

NOTE DE LA RÉDACTION

En présentant son second Bulletin économique la Société d'études économiques et de statistiques ne saurait manquer d'adresser ses plus vifs remerciements aux 455 souscripteurs qui, dès le premier numéro paru, ont tenu à encourager ses efforts. Les événements ne viennent-ils point d'ailleurs d'eux-mêmes justifier chaque jour notre souci d'établir périodiquement un bilan de la santé économique du Maroc, bilan sincère, réfléchi et de nature peut-être à redresser certaines inadvertances de presse?

A des articles inspirés par une griserie enthousiaste et conventionnelle succèdent souvent, en effet, des appréciations désenchantées et chagrines ou purement fantaisistes sur l'œuvre marocaine. Tour à tour on a pu affirmer ces derniers jours que le Maroc « pouvait nourrir largement plus de 20.000 émigrants supplémentaires chaque année » (*Excelsior*, 24 août), que « la riche région du Rharb n'était plus maintenant qu'une terre de désolation » (*Paris-Soir*, 20 juillet) et, d'autre part, que « l'exercice budgétaire chérifien se soldait par 900 millions de déficit » (*Daily Herald*, 30 septembre) (Cf. *Revue bibliographique*, p. 145).

Pourvue de représentants qualifiés et spécialement de douze parlementaires (9 députés et 3 sénateurs), confiante dans l'action éprouvée de son organisme de propagande commerciale : l'O.F.A.L.A.C., l'Algérie a pu corriger certains témoignages inexacts et préserver par là même les intérêts de sa viticulture. Faible compétiteur encore sur le marché international, le Maroc n'en a que davantage le devoir de sauvegarder également sa réputation économique et d'élargir ses débouchés, d'autant que seul un excédent d'exportation lui permettra d'acquitter les intérêts des capitaux français investis au Maroc, dont l'abondance a si largement contribué à la prospérité marocaine (Cf. *Note sur les facteurs de l'expansion marocaine*, p. 100). C'est à quoi s'emploie l'Office chérifien d'exportation créé en 1932 (Cf. *Note sur l'exportation des fruits et primeurs du Maroc*, p. 107).

Dès maintenant, à l'exemple de la politique des contingents de réciprocité dans laquelle a pris récemment l'initiative de s'engager le Gouvernement français, le Maroc se doit de procéder à une analyse attentive de la balance de ses échanges extérieurs afin de réserver dans la mesure du possible ses achats aux seuls pays qui viennent

s'approvisionner chez lui (Cf. *Note sur la physiologie du commerce extérieur pendant le premier semestre 1933*, p. 103).

Cet inventaire mérite d'être étendu à toutes les branches de l'activité marocaine. Pas plus que tout autre pays, le Maroc ne saurait échapper à la crise. Comme tous les autres également, il se trouve engagé dans une nécessaire politique de déflation : mais une déflation n'est équilibrable que si elle est rationnelle et méthodique. Elle implique une restriction des revenus qui doit s'accompagner de toute nécessité d'une baisse des prix dont on commence à apercevoir la première amorce (Cf. *Indice des cours de gros*, p. 115 et *des prix de détail*, p. 117). Elle implique aussi une sélection des activités fondée sur l'observation prolongée des indices de l'activité marocaine.

A cet égard, le Maroc des deuxième et troisième trimestres 1933 confirme et accentue certains signes d'essoufflement, déjà apparents depuis la fin de 1932 (Cf. *L'état des recouvrements budgétaires*, les résultats du commerce extérieur, les difficultés de placement des stocks céréaliers excédentaires, note A.B., p. 65) et les répercussions au Maroc de la loi du 10 juillet 1933 fixant à 115 francs le cours de vente en France des transactions en blé, le dénombrement des protêts et faillites (p. 88), révélateurs d'un système imparfait de distribution commerciale, encore que certains tassements constituent souvent la répercussion directe au Maroc de la crise et de ses effets sur les prix (Cf. *Note sur les ventes d'immeubles*, p. 86).

En revanche, les progrès du tourisme, la progression de la consommation électrique (Cf. p. 81) et des revenus des sociétés électriques (Cf. p. 137), le développement de l'extraction houillère de Djerada (p. 80), le rôle assumé par le Maroc dans la fixation du cours international des phosphates, constituent des signes puissants de vitalité économique et font apparaître la nécessité d'une législation protectrice des forces naturelles (Cf. *Note sur la réglementation juridique de l'eau*, p. 71).

Mais plus encore que ces indices, il convient de relever les possibilités significatives de résistance à la crise fournies par l'économie indigène (Données sur Figuig et Oulmès). On y constate combien l'élargissement du niveau de vie indi-

gène peut contribuer à l'extension du marché intérieur marocain (Cf. l'article sur l'alimentation indigène, p. 149) et ainsi apparaît dans les faits l'étroite solidarité des deux économies européenne et indigène.

Cette solidarité doit se prolonger par une politique cohérente de collaboration du Maroc avec la métropole favorisant une action économique marocaine non point concurrente, mais de plus en plus complémentaire de la métropole.

A cette condition, le Maroc vaincra certaines résistances présentes à l'extension de ses contingents d'exportation et pourra obtenir de la mé-

tropole qu'en toutes circonstances, dans ses tractations commerciales extérieures, elle prenne méthodiquement charge des nécessités économiques chérifiennes.

Ainsi, à la faveur de ce travail de conciliation, de ces enquêtes, de ces investigations, le Maroc s'engagera de plus en plus dans la voie de la discipline et de l'organisation (Cf. Note concernant la création du Comité central industriel), se conformant aux vues du nouveau Résident général, M. Henri Ponsot, auquel le Bulletin économique adresse l'hommage de son dévouement déferent.

« Le Maroc a acheté à la métropole pour 907 millions de francs et lui a vendu pour 485 millions en 1932. Ce pays se révèle ainsi un bon client occupant la huitième place parmi les acheteurs de produits français. Sans doute est-il loyal de remarquer le fléchissement des ventes au Maroc qui ne représentent que 50 % des entrées totales en valeur contre 56 % l'année précédente. C'est là en grande partie le résultat de la politique française de soutien des cours. La production métropolitaine, agricole et industrielle, étant protégée par des mesures de contingentement, les produits de qualité courante se trouvent fabriqués à des conditions de prix supérieures à celles du marché mondial et cèdent la place sur les marchés extérieurs aux produits similaires étrangers.... Néanmoins, il importe de souligner que le Maroc achète encore deux fois plus à la métropole qu'il ne lui vend.

« N'omettons pas, en outre, de signaler l'important apport d'argent fait chaque année en France par les voyageurs venant du Maroc, fonctionnaires en congé administratif, colons et commerçants venant pour leurs affaires ou leur plaisir. Ce mouvement fournit un aliment non négligeable à l'activité des compagnies de transport. D'importants achats sont effectués qui ne sont pas repris aux statistiques douanières et ont pour effet d'élever sensiblement la part de la France comme fournisseur du Maroc. »

(Extrait du rapport sur la navigation et le mouvement commercial du Protectorat français au Maroc édité en 1932 par le service du commerce du Protectorat.)



« N'oublions, d'ailleurs, point que c'est grâce à cet effort d'ingéniosité fiscale que le Maroc, à la différence peut-être d'aucune autre de nos possessions extérieures, n'a jamais coûté à la France que le prix d'un effort militaire qui, logiquement, demeure étranger à son bilan propre.

« Aucune dépense d'économie marocaine ne s'est jamais trouvée incomber à la métropole, fût-ce au titre des garanties d'emprunt.

« Et c'est la raison pour laquelle il m'est arrivé de protester naguère contre une tendance qui, en visant à faire participer ce pays aux frais de sa propre conquête, transformait en tribut de guerre l'effort d'une fiscalité aussi généreuse et la déviait injustement de ses fins. »

(Extrait de l'ouvrage de François Piétri *Justice et injustice fiscale*, Tallandier, édit., Paris.)